

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE

-ooOoo---

D'AGGLOMERATION

DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 27 juin 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 21 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVER SIN Corinne, LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELECOURT Dominique (à partir de la question 10), DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), LECLERCQ Odile, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BERTIER Jacky, BEVE Jean-Pierre, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 7), DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, FLAJOLET André, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MATTON Claudette, NEVEU Jean, , PAJOT Ludovic (à partir de la question 7), QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond, DAGBERT Julien donne procuration à LEMOINE Jacky (à partir de la question 2), SOUILLIART Virginie donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 3), IDZIAK Ludovic donne procuration à LECONTE Maurice, CHRETIEN Bruno donne procuration à SOUILLIART Virginie (à partir de la question 4), DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LECLERCQ Odile, DELANNOY Alain donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELECOURT Dominique donne procuration à DE CARRION Alain (jusqu'à la question 9), DEPAEUW Didier donne procuration à DUCROCQ Alain, LEFEBVRE Nadine donne procuration à OGIEZ Gérard, SELIN Pierre donne procuration à THELLIER David, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 8), JURCZYK Jean-François donne procuration à PÉDRINI Léo, MASSART Yvon donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice (jusqu'à la question 6), PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

CHRETIEN Bruno (jusqu'à la question 3), HENNEBELLE Dominique, BECUWE Pierre, BERTOUX Maryse (jusqu'à la question 7), BLONDEL Marcel, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphé, DELEPINE Michèle, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur MAESELE Fabrice est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
27 juin 2023

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIES

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS - ANNEE 2022**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique & Protéger la nature,
Enjeu : Protéger les écosystèmes et réduire les polluants atmosphériques et sonores.

En vertu de l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport a reçu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 19 juin 2023.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera transmis, après adoption, à chaque commune membre, et il devra être présenté par le Maire au Conseil Municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément à l'article D 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service sera, en partie, intégré dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (rapport annuel d'activités de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui doit être communiqué par le Maire de chaque commune au Conseil Municipal.

Il sera en outre mis à disposition du public, qui en sera informé par voie d'affichage au siège de la collectivité mis en ligne sur le site internet. Un exemplaire du rapport annuel sera adressé au Préfet pour information.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 20 juin 2023, il est proposé à l'Assemblée d'adopter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, de l'année 2022, ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de prendre acte de tous rapports prévus par les dispositions législatives ou réglementaires,

et notamment, ceux relatifs à la qualité et au prix du service public, aux délégataires de service public, à l'activité des syndicats mixtes, aux représentants de la collectivité dans les sociétés d'économie mixte locale... hors ceux présentés conjointement au rapport sur les orientations budgétaires.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

ADOPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets de l'année 2022, ci-annexé,

PRÉCISE que ce rapport sera transmis, après adoption, à chaque commune membre et qu'il sera en outre mis à disposition du public, qui en sera informé par voie d'affichage au siège de la collectivité mis en ligne sur le site internet, conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉCISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 JUIN 2023**

Et de la publication le : **29 JUIN 2023**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel



GIBSON Pierre-Emmanuel

RAPPORT ANNUEL 2022

DU SERVICE PUBLIC

DE PREVENTION ET DE GESTION

DES DECHETS MENAGERS



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

SOMMAIRE

Préambule	6
Partie 1 > Les indicateurs techniques Chapitre 1/ Le territoire desservi <ul style="list-style-type: none">• <u>1.1 Territoire desservi</u><ul style="list-style-type: none">- 1.1.1 Présentation du périmètre- 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement- 1.1.3 Déchets pris en charge par le service• <u>1.2 Répartition des Compétences</u>	8
Chapitre 2/ La prévention des déchets <ul style="list-style-type: none">• <u>2.1 Description des actions</u>	14
Chapitre 3/ La collecte des déchets: organisation <ul style="list-style-type: none">• <u>3.1 Précollecte</u>• <u>3.2 Population desservie</u>• <u>3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire</u>• <u>3.4 Organisation de la collecte en porte à porte</u><ul style="list-style-type: none">- 3.4.1 Spécification de la collecte- 3.4.2 Fréquence de la collecte• <u>3.5 Focus sur les déchetteries</u>• <u>3.6 Evolution de l'organisation de la collecte</u>	17
Chapitre 4/ La collecte des déchets: bilan	26

<p>Chapitre 5/ Le traitement des déchets: organisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>5.1 Localisation des unités de traitement</u> • <u>5.2 Nature des traitements</u> 	27
<p>Chapitre 6/ Le traitement des déchets: bilan</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>6.1 Tonnages traités et valorisation</u> <ul style="list-style-type: none"> - 6.1.1 Tonnages traités - 6.1.2 Taux global de valorisation • <u>6.2 Refus de tri et performance</u> <ul style="list-style-type: none"> - 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri - 6.2.2 Performance énergétique du Centre de Valorisation Energétique (CVE) 	30
<p>Chapitre 7/ Impact environnemental et sanitaire</p>	36
<p>Chapitre 8/ L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire</u> • <u>8.2 Indicateurs liés aux accidents sur les installations</u> <ul style="list-style-type: none"> - 8.2.1 Taux de fréquence des accidents de travail - 8.2.2 Taux de gravité des accidents avec arrêt 	37
<p>Chapitre 9/ La concertation et la gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>9.1 Description des moyens d'information et de concertation</u> • <u>9.2 Suivi des réclamations</u> 	39

<p>Partie 2 > Les indicateurs économiques et financiers</p> <p>Chapitre 10/ Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>10.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets</u> 	42
<p>Chapitre 11/ Budget, coût du service et financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>11.1 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service</u> • <u>11.2 Le montant annuel global des dépenses liées au traitement des déchets ménagers et assimilés</u> • <u>11.3 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement des déchetteries et des collectes en apport volontaire</u> • <u>11.4 Les recettes</u> 	45
<p>Chapitre 12/ Structure du coût</p>	49

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 5216-5), la Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois Lys Romane exerce de plein droit des compétences obligatoires et des compétences optionnelles parmi lesquelles se trouvent la prévention et la réduction à la source, ainsi que la collecte et le traitement des déchets.

LE CONTEXTE JURIDIQUE

Conformément à l'article 1 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 de renforcement de la protection de l'environnement dite loi «Barnier», il est entendu que « chaque citoyen doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celle relatives aux substances et activités dangereuses »

Une partie de cette loi est traduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art L2224-17-1 et L 5211-39). La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a donc en charge la production d'un rapport annuel dont le contenu obligatoire est explicité dans le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

L'ARTICLE L2224-17-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES précise également que "Le Maire présente au Conseil Municipal ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du Conseil Municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 ainsi que sur le site internet de la Collectivité. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport."



La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est un des plus vastes ensembles intercommunaux de France.

Elle réunit 100 communes, près de 280 000 habitants, sur un territoire de quelque 647 km².

Sa particularité principale est de s'articuler autour de deux villes-centre, Béthune et Bruay-La-Buissière, dans un ensemble au caractère rural très marqué (62 communes de moins de 2 000 habitants).

Sa densité de population est forte, à l'image de l'Europe du Nord-Ouest dans laquelle l'agglomération se positionne : 435 habitants au km².

La Communauté d'Agglomération de Béthune, Bruay, Artois Lys Romane mène des actions de prévention et exerce la compétence « Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire des 100 communes.

Partie 1

Les indicateurs techniques

De quoi parle-t-on?

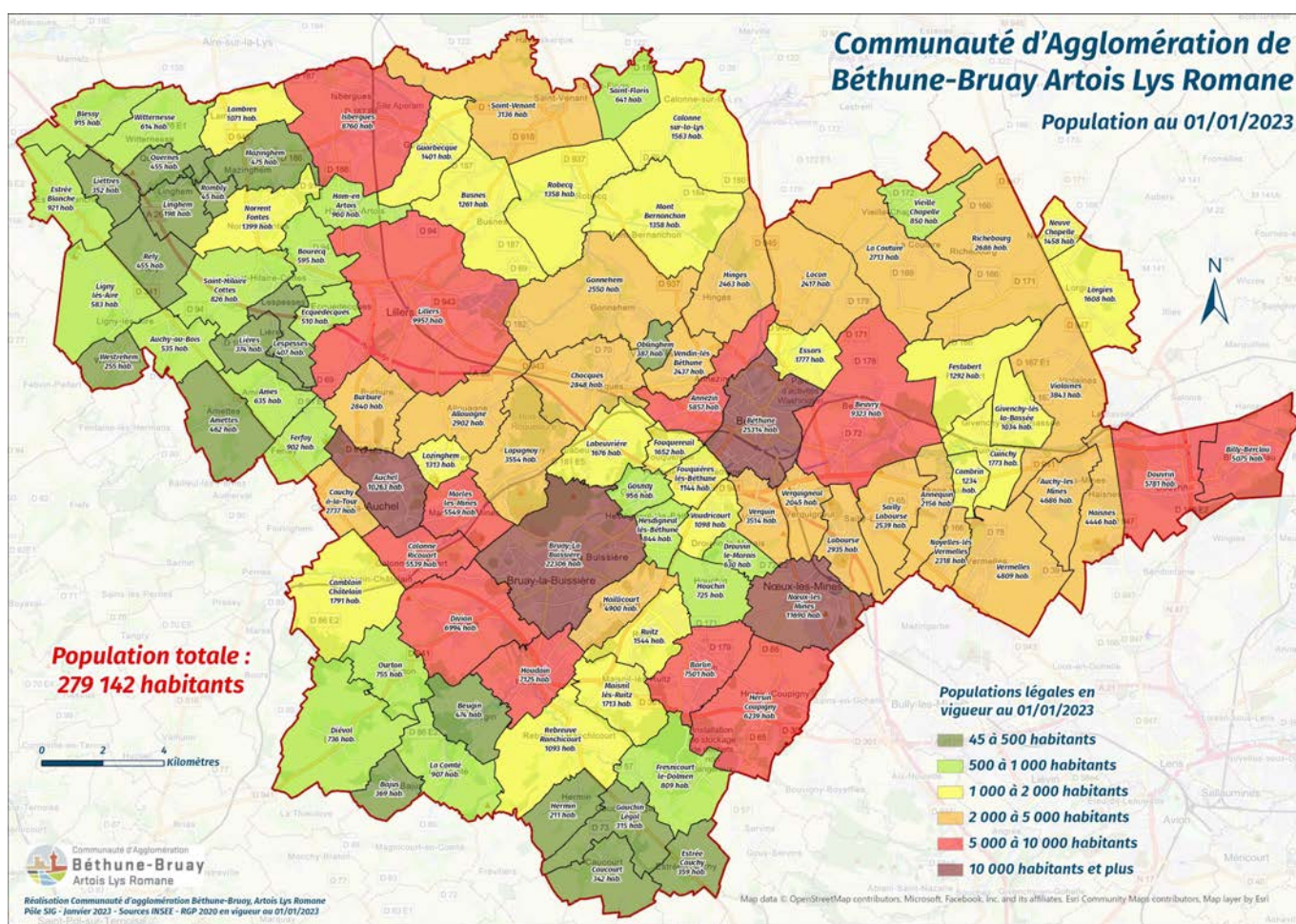
L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires. La prévention des déchets prend de l'ampleur, comme en témoigne le déploiement de plan et programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés au sein des collectivités locales. La prévention vise à éviter la production et la nocivité des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés à leur prise en charge. Des collectes séparées sont également mises en place, les modes de traitement évoluent. L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender pour les usagers.

L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.

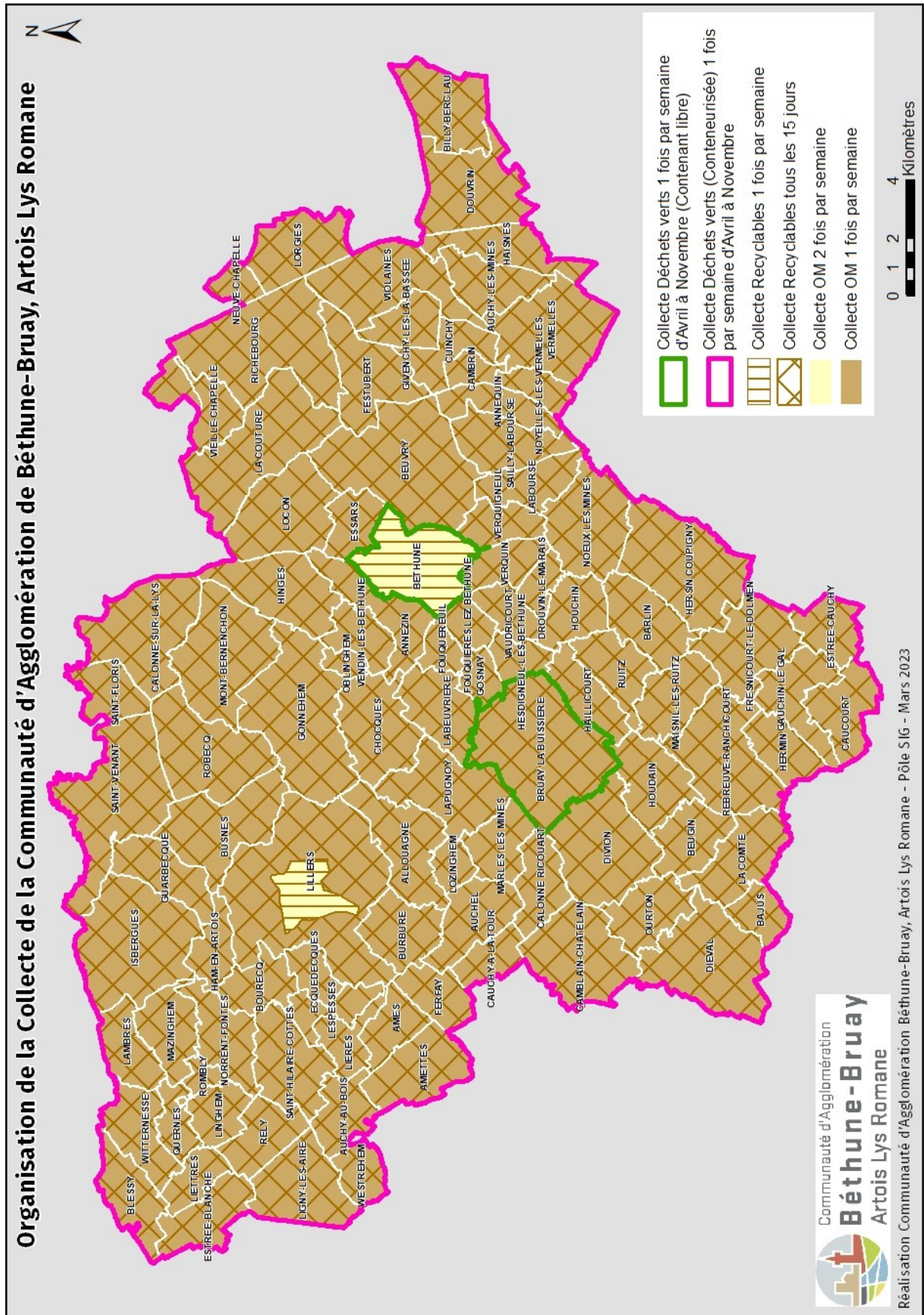
Chapitre 1

1.1 Le territoire desservi

















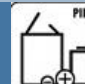







1.1.1 Présentation du périmètre



1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement








1.1.3 Déchets pris en charge par le service

	Collecte séparée	Apport volontaire	Déchetteries
 ORDURES MÉNAGÈRES	✓	✓	
 PAPIER	✓		✓
 CARTON APLATI		✓	
 PET	✓		
 FER-BLANC		✓	
 alu		✓	
 VERRE		✓	✓
 DÉCHETS DE JARDIN	✓		✓
 FRIGO			✓
 MATÉRIEL ÉLECTRIQUE			✓
 TEXTILES CHAUSSURES		✓	✓
 BOIS			✓
 HUILE VÉGÉTALE			✓
 HUILE MINÉRALE			✓
 FERRAILLE			✓
 MOBILIER			✓
 PILES			✓
 BATTERIES			✓
 PNEUS DÉJANTÉS			✓
 GRAVATS			✓
 AMIANTE / CIMENT	✓		
 DÉCHETS ENCOMBRANTS	✓*		✓
 ÉCLAIRAGES ÉCONOMIQUES			✓
 TOUT VENANT INCINÉRABLE			✓

* collecte sur 18 communes à date fixe

1.1.3 Déchets pris en charge par le service (suite)

	Collecte séparée	Apport volontaire	Déchetteries
 PLÂTRE ET PAPIERS BLANCS			✓
 DÉCHETS DANGEREUX SPECIALISÉS DSDS			✓
 Souches			✓ Plate forme de broyage de déchets verts
 BOUTEILLES DE GAZ			✓
 EXTINCTEURS			✓

1.2 Répartition des compétences

Missions	Collecte	Traitement
OMR	Régie Prestation de service pour les CAV	CVE (Centre de Valorisation Energétique) Délégation de service public
Recyclables secs	Régie Prestation de service pour les CAV	Centres de tri de Ruitz Marché d'exploitation, puis contrats de reprise
Verre	Régie	Contrat de reprise
Déchets verts	Régie	Plateforme de broyage Marché de prestation pour le transport et le compostage
Amiante	Régie	Marché de prestation
Déchetteries	Régie	Filières de recyclage Marchés divers + REP
Encombrants	Régie pour 18 communes Ressourcerie pour 21 communes	Filières de recyclage Réparation et/ou réemploi par la Ressourcerie

Chapitre 2

La prévention des déchets

2.1 Description des actions

Politique de prévention et de réduction des déchets à la source

En 2022, les thématiques compostage individuel, compostage autonome et partagé, gaspillage alimentaire, zéro déchet, lutte contre les imprimés non sollicités, réemploi, réparation et éco-exemplarité ont continué à être développées sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Le gaspillage alimentaire

Une sensibilisation au gaspillage alimentaire a été initiée, en partenariat avec le Département, avec la réalisation de diagnostics anti-gaspi au sein des restaurations scolaires des collèges :

- Lavoisier d'Auchel
- Jean Moulin de Barlin
- Maurice Piquet d'Isbergues
- Jacques Prévert d'Houdain

De plus, 12 ateliers et/ou démonstrations culinaires anti-gaspi, organisés en partenariat avec les communes et animés par « Les fées terroir » ont permis de sensibiliser 200 personnes à :

- | | | |
|--------------------------|-----------------|------------------------------|
| • Givenchy-les-la-Bassée | • Vaudricourt | • Locon |
| • Calonne-Ricouart | • Estrée-Cauchy | • Bruay-La-Buissière |
| • CCAS Houdain | • Lespesses | • Beugin |
| • Estrée-Blanche | • Busnes | • Maison citoyenne de Divion |



L'Autocollant « Stop pub »

En 2022, l'Agglomération a continué la distribution d'autocollants sur les stands grand public réalisés par les agents du Service Prévention des déchets, aux communes du territoire (pour mise à disposition du public) et aux bailleurs sociaux. 1 577 autocollants ont ainsi été distribués.



Le don et la solidarité

L'opération « collecte solidaire de jouets », a été renouvelée en 2022. Du 21 novembre au 12 décembre, 158 kg de dons ont été collectés grâce à la générosité des agents. Ces 631 jouets, livres et peluches ont ensuite été distribués aux enfants de l'association « Une famille de mamans » de Haisnes-les-La Bassée.



Le compostage

Le compostage individuel

Afin de promouvoir le compostage individuel sur son territoire, l'agglomération a poursuivi en 2022 la vente à tarifs préférentiels de composteurs individuels aux ménages du territoire. 3.291 composteurs ont été distribués lors des 48 opérations de retrait de composteurs qui ont eu lieu sur le site de démonstration du compostage de Béthune, à l'antenne de Lillers et dans les communes partenaires.

3.900 habitants ont été sensibilisés au compostage et 3.500 brochures ont été distribuées aux usagers au cours des distributions de composteurs et lors des 13 stands grand public tenus par les agents du service prévention déchets et les guides composteurs bénévoles : Fête des plantes à Locon, Fête du printemps à Vermelles, Portes ouvertes de l'école primaire de Rebreuve-Ranchicourt, Forum Vivre mieux à tout âge à Béthune, Ensemble pour le climat à La Fabrique de Béthune, Fête de la Pentecôte à Béthune, Forum des associations à Béthune, Foire à l'échalote à Busnes, World Clean Up Day à Béthune, Poireaux Folies à Verquin, Faites de la graine à Festubert, Salon soupes et jardins à Marles-les-Mines, Salon du réemploi et de la réparation à Annequin.

Le 24 septembre dans le cadre de la Semaine Européenne du Développement Durable, une initiation a permis de former 8 habitants aux règles de base du compostage individuel.



4 réunions publiques couplées à une distribution de composteurs ont été organisées à la demande des communes de Givenchy-les-La Bassée, Vermelles, Violaines et Locon.

Une distribution de composteurs a également eu lieu sur les communes de Rebreuve-Ranchicourt et de Fouquières-les-Béthune dans le cadre de projets commune éco-responsable ».

Enfin, les deux partenariats noués avec les communes de Billy-Berclau et de Beuvry pour une distribution des composteurs par la commune ont été poursuivis en 2022.

15 guides bénévoles actifs ont aidé à sensibiliser les usagers en 2022 dont 4 guides formés lors des 2 sessions de formation de « Guides et Référents compostage » organisées au mois de mai et novembre. Afin de faire vivre le réseau des guides composteurs bénévoles, 4 réunions de réseau ont également été organisées en 2022.

De plus, l'année 2022 a été marquée par la mise en place des réservations de composteurs en ligne.

Le compostage autonome et partagé

Des projets de compostage de gros volume et de compostage partagé sont développés par les techniciens prévention déchets sur le territoire.

Afin de gérer ces équipements, l'Agglomération a déjà formé 117 « référents compostage », dont 22 en 2022 lors de 3 sessions de formation organisées en mars, mai et novembre. Cette année, les techniciens prévention déchets ont installé 6 sites de compostage de gros volumes : Jardin permacole à Violaines, Jardins partagés à Annequin, Béguinage à Billy-Berclau, Cercle Aquariophile et Terrariophile Flandre Artois Béthunarium à Béthune, IFSI Croix Rouge de Béthune, MARPA de Richebourg.

La CABBALR compte en 2022, 58 sites de compostage partagé.

Les techniciens prévention déchets ont également effectué 16 visites de contrôle sur sites afin de vérifier le bon fonctionnement des équipements mis à disposition par la Communauté d'Agglomération.

Une matinale rappelant la réglementation nationale et les dispositifs communautaires, a été organisée à destination des 100 communes du territoire. 18 communes ont participé à cet évènement et ont exprimé leur souhait de concrétiser la matinale par des actions de compostage sur leur territoire.



Dans le cadre de son contrat d'objectifs, la CABBALR a également lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des acteurs du territoire, pour le développement de sites de compostage autonome.

2.1 Description des actions (suite)

Le réemploi et la réparation

À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, la Communauté d'Agglomération a invité les habitants à rencontrer des artisans de la réparation, des professionnels de la seconde main et du raccommodage, des artistes de la récupération et des Repair Cafés dans le cadre du Salon du Réemploi et de la Réparation. Cette 7ème édition s'est tenue au sein de la salle de sport d'Annequin les 19 et 20 novembre 2022. Cet événement a rassemblé 25 exposants, 624 visiteurs et a permis 124 réparations. 10 ateliers ont également été réalisés et ont permis de sensibiliser 45 enfants.



Le zéro déchet

Afin de promouvoir la consommation responsable, 2 stands grand public ayant pour thématique le « zéro déchet » ont été réalisés lors du World Clean Up Day de Béthune et dans le cadre du Salon du réemploi et de la réparation à Annequin. Ils ont permis de sensibiliser une centaine de personnes.



L'éco-exemplarité en interne

Afin de permettre à des agents de la communauté d'agglomération de participer à des actions de réduction des déchets à la source, le service prévention déchets a mis en place il y a quelque année et gère une Give-Box. Cet équipement permet aux agents de déposer les livres et les petits objets du quotidien qu'ils souhaitent donner, et prendre, s'ils le souhaitent, les articles qui les intéressent.



La sensibilisation en milieu scolaire

Pendant l'année scolaire 2022, le Service Animations en milieu scolaire a sensibilisé 629 élèves du CP au CM2 au cours de 29 interventions sur la thématique du compostage dans le cadre du programme pédagogique envoyé chaque année aux écoles primaire du territoire.

Le service animations en milieu scolaire propose également une sensibilisation au compostage dans le cadre de projets « école éco-responsable ». 72 élèves de CE1/CE2/CM1/CM2 ont été sensibilisés au compostage au cours de trois interventions réalisées dans la cadre de ces projets en 2022.

Par ailleurs, le Service Animations en milieu scolaire de l'agglomération a également réalisé 6 interventions sur le thème du gaspillage alimentaire auprès de 124 élèves de CP et de CM2 de janvier à juin 2022 dans le cadre du programme pédagogique et des projets « établissements éco-responsables ».

Chapitre 3

La collecte des déchets: organisation

3.1 Précollecte

Les emballages recyclables

Je dépose dans le bac à couvercle jaune :

LES EMBALLAGES CARTON

LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

LES EMBALLAGES MÉTAL

TOUS LES PAPIERS

Bien vidés, inutile de laver les emballages.

Le petit trac à savoir : les pots et les barquettes en plastique (comme fraîche, yaourt...) ne sont pas recyclables.

Le verre

Je dépose dans les points d'apport volontaire :

LES BOUTEILLES, POTS ET BOCALUX sans couvercle

DEHORS PAS DÉPOSÉS ! jetez les DANS la colonne

Je dépose avec les ordures ménagères

Accès autorisé aux véhicules de plus de 1000 - Apport limité à 120kg de déchets par semaine et par type de déchets.

Les ordures ménagères

Je dépose dans le bac à couvercle foncé :

LES EMBALLAGES SOUILLÉS ou NON VIDÉS

LES RESTES DE REPAS

LE POLYSTYRÈNE ET LA VAISSELLE CASSÉE

LES COUCHES ET PAPIERS SOUILLÉS

Réduisons nos déchets organiques

ASTUCE PRATIQUE LE COMPOSTAGE

Enrichissez votre jardin avec les déchets de cuisine et du jardin. Bac composteur, tas, silo, à chacun sa solution!

Pour l'acquisition d'un composteur contactez l'Agglo au 03 21 61 50 00

ASTUCE PRATIQUE LE MULCHING

Une technique de tonte sans ramassage de l'herbe. La tondeuse mulcheuse coupe l'herbe tondue en fines parcelles qui sont redéposées sur la pelouse. Parler-en au vendeur lors de l'achat de votre prochaine tondeuse!

ASTUCE PRATIQUE LE PAILLAGE

Chacun peut utiliser l'herbe de tonte sèche pour pailler ses plantes d'extérieur.

DÉCHETS COMPOSTABLES

Épluchures de légumes, coquilles d'œufs, pain rassis, restes de repas, marc de café, sachets de thé, tranchées broyées, feuilles mortes...

Venez à la rencontre des guides composteurs, lors des permanences, sur le site de démonstration situé rue Rabat à Béthune (à côté de la déchetterie).

Les déchetteries

Pour tous les déchets volumineux et spécifiques

Les 10 déchetteries permettent le dépôt gratuit :

- des appareils électroménagers,
- des pneus,
- du bois,
- du carton,
- de la ferraille,
- du papier,
- des gravats,
- des piles,
- des encombrants,
- de l'huile noire,
- des déchets verts,
- de l'huile de fritures,
- de mobiliers,
- des déchets diffus spécifiques.

Accès limité aux véhicules de moins de 1000 - Apport limité à 5m³ de déchets par semaine, soit pour les liquides et 2 pneus.

Horaires d'ouverture
Du mardi au samedi : de 9h20 à 18h
Les dimanches et jours fériés : de 9h20 à 12h
Fermées tous les lundis, le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai

10 déchetteries

Béthune Rue du Rabat Tél. : 03 21 27 28 24	Lillers Rue des Stoudecs Tél. : 03 21 26 6311
Beugny-La-Béthunoise Rue de Bailleux Tél. : 03 21 21 47 46	Moulins-les-Élains Rue du Centre Tél. : 03 21 28 05 01
Château-Béthune Rue de Champagne Tél. : 03 21 61 20 27	Thérouanne Rue de l'Église Tél. : 03 21 66 96 03
Béthune-les-Landes Rue de l'Église Tél. : 03 21 21 44 00	Fléru Zône Industrielle Tél. : 03 21 24 44 00
Thérouanne Rue de l'Église Tél. : 03 21 21 44 00	Saint-Omer Rue de l'Église Tél. : 03 21 26 06 06

La déchetterie «gros volumes»

La déchetterie «gros volumes» (rue Rabat à Béthune) est ouverte aux professionnels ayant leur siège social sur le territoire de l'Agglo, et aux particuliers.

Accès autorisé aux véhicules de plus de 1000 - Apport limité à 120kg de déchets par semaine et par type de déchets.

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi : 08h30-12h et 13h30-17h
Le samedi : de 9h30 à 12h30
Fermée tous les dimanches et jours fériés
Accès payant selon le type de déchets

Les déchets dangereux

LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. La limitation de leur impact sur l'environnement et la santé humaine nécessite un traitement spécifique. Ils doivent donc être collectés séparément des ordures ménagères et être déposés en déchetterie.

Électroménager/mobilier

Éco-participation : Les magasins ont l'obligation légale de reprendre gratuitement votre ancien appareil ou meuble lors de l'achat d'un modèle neuf équivalent. C'est la reprise « 1 pour 1 » : 1 appareil recyclé pour 1 appareil acheté.

L'amiante - collecte à domicile

ÉTAPES À SUIVRE

- Appeler le service de collecte au 03 21 27 08 78 pour une prise de rendez-vous.
- Un agent se rend chez vous, réalise les mesures, vérifie l'accessibilité du camion pour l'embarquement, vous informe sur les précautions à prendre pour manipuler les déchets amiantés et établit un chiffrage.
- Une fois les déchets amiantés conditionnés et les (s) big-bags(s) fermé(s) hermétiquement, un rendez-vous est fixé pour les évacuer.
- Un camion enlève le(s) big-bag(s).

Après l'élimination des risques encourus par les agents et les agents de déchetterie, les déchets d'amiante des particuliers sont collectés à domicile. Le dépôt en déchetterie n'est plus autorisé.

Ce dispositif concerne uniquement les particuliers de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois Les Romaines.

Le coût de la prise en charge est forfaitaire et s'élève à 30 € par big-bag. La facture sera envoyée par le Réseau Public.

DÉCHETS D'AMIANTE LIÉS COLLECTÉS

les sacs blancs, les toiles enroulées, les tuyaux, les plaques de cloisonnement, les acrotères en amiante armé

Que deviennent nos emballages triés ?

50 tonnes de couvercles = 1 machine à laver	600 cartons en aluminium = 1 camion de ville
27 bouteilles transparentes = 1 pulvérisateur	4 tonnes d'amiante = 1 tonneau de papier toilette
300 Baccas d'entretien = 1 poulailler	3 tonnes de cartons = 1 tonne de chaussures

Extrait du rapport Eco-Emballages de 2014

L'INFO EN PLUS

BAC CASSÉ OU TROP PETIT ?
Réalisez le formulaire sur notre site Internet www.bethunebroy.fr rubrique infos pratiques / La collecte des déchets / demande d'intervention bacs et retournez-le à l'adresse collecte@bethunebroy.fr





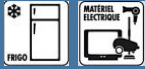





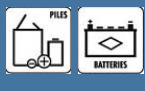






JOURS ET HORAIRES DE COLLECTE
Rendez-vous sur notre site Internet www.bethunebroy.fr rubrique infos pratiques / La collecte des déchets.

3.2 Population desservie






	Collecte en porte à porte (PAP)	Collecte en points d'apport volontaire (PAV)
	2022	2022
		192 PAV (114 OM et 78 emballages) 1 PAV /70 hab (environ)
Ménages (en nbre d'habitants)	271 366	7 980
Bénéficiaires n'étant pas des ménages (contrat RS)	3 007	/
	2021	2021
		165 PAV (97 OM et 68 emballages)
Ménages (en nbre d'habitants)	272 967	6 950
Bénéficiaires n'étant pas des ménages (contrat RS)	3 051	/

3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire 2022

Flux de déchets en apport volontaire

	Nbre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnage collecté ménager	Tonnage collecté non ménager
	2022 : 2021 : 97	colonne	2022 : 1 719.00 2021 : 1 581.54	Pas disponible
	2022 : 2021 : 68	colonne	2022 : 189.12 2021 : 177.74	Pas disponible
	2022 : 851 2021 : 843	colonne	2022 : 10 427.18 2021 : 10 302	Pas disponible
	2022 : 25 2021 : 25	Benne en déchetterie + Quai de déchargement à la déchetterie de Bruay	2020 : 10 731.49 2021 : 15 062.00	Pas disponible
	2022 : 11 2021 : 11	Benne en déchetterie	2022 : 1 850.28 2021 : 2 091.92	Pas disponible
	2022 : 11 2021 : 11	Colonne Le Relais	2022 : 107.00 2021 : 97.14	Pas disponible
	2022 : 11 2021 : 11	Benne en déchetterie	2022 : 5 235.36 2020 : 5 807.28	2022 : 204.64 2021 : 566.30
	2022 : 24 2021 : 24	CAV	Clares : 11.05 / 12.23 Noires : 111 / 130.65	0.10 / 0.25 0.00 / 1.62
	2022 : 12 2021 : 12	Benne en déchetterie	2022 : 1 989.92 2021 : 2 333.60	2022 : 103.94 2021 : 128.92
	2022 : 11 2021 : 11	Benne en déchetterie	2022 : 5 204.19 2021 : 4 982.03	Pas disponible
	2022 : 11 2021 : 11	Piles: fût Batteries: palox étanche	6.169 / 7.395 12.52 / 22.98	Pas disponible 0.00 / 0.00
	2022 : 11 2021 : 11	Benne en déchetterie + bacs roulants	2022 : 238.38 2021 : 235.7	Pas disponible
	2022 : 22 2021 : 22	Benne en déchetterie	2022 : 18 984.93 2021 : 20 378.00	2022 : 2 722.26 2021 : 2 115.00
	2022 : 12 2021 : 12	Benne en déchetterie	2022 : 8 058.56 2021 : 9 773.66	2022 : 2 145.15 2021 : 2 018.50
	2022 : 11 2021 : 11	Contenant dédié	2022 : 3.18 2021 : 3.335	Pas disponible
	2022 : 20 2021 : 20	Benne de déchetterie	2022 : 5 980.82 2021 : 5 886.91	2022 : 302.52 2021 : 249.60
	2022 : 3 2021 : 3	Benne en déchetterie	2022 : 90.36 2021 : 93.36	2022 : 72.40 2021 : 69.56
	2022 : 12 2021 : 12	Benne en déchetterie	2022 : 838.44 2021 : 854.72	2022 : 51.94 2021 : 35.36

3.3 Equipements liés à la collecte en apport volontaire 2022 (suite)







	Nbre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnage collecté ménager	Tonnage collecté non ménager
	2022 : 11 2021 : 11	Caisson DDS En déchetterie	2022 : 217.25 2021 : 200.05	Pas disponible
 Souches d'arbres	2022 : 1 2021 : 1	Plate forme de broyage	2022 : 0 2021 : 0	2022 : 131.58 2021 : 0
	2022 : 11 2021 : 11	Rack de rangement	2022 : 0.18 2021 : 0.28 ⁽¹⁾	2022 : 0 2021 : 0
	2022 : 11 2021 : 11	Rack de rangement	2022 : 2.838 2021 : 0.272	2022 : 0 2021 : 0
	2022 : 11 2021 : 11	Caisse	2022 : 0.775 2021 : 0.00	Pas disponible
TOTAUX			2022 : 72 009.99 2021 : 80 035.08	2022 : 5 734.44 2021 : 5 185.11
TOTAL COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE			2022 : 77 744.52 2021 : 85 220.17	

(1) correction du tonnage 2021, les totaux ont donc été modifiés en conséquence





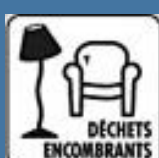

3.4 Organisation de la collecte en porte à porte

- 3.4.1 Spécification de la collecte

Type de déchets collectés en porte à porte

						
Population desservie	271 366 (hors PAV)	271 366 (hors PAV)	25 388 Ville de Béthune	279 346	50 056 18 communes	279 346
Tonnages annuels	2022 : 68 511 2021 : 72 021	2022 : 13 730.96 2021 : 14 496	2022 : 370.24 2021 : 363	2022 : 25469,40 2021 : 31 896	2022 : 1304.66 2021 : 1 847	2022 : 846.10 2021 : 943.38
Distances parcourues pour la collecte (estimation)	2022 : 748 494 2021 : 692 329	2022 : 366 086 2021 : 375 770	2022 : 9 327 2021 : 9 110	2022 : 337 567 2021 : 346 281	2022 : 10 044 2021 : 9 810	Données non disponibles
Couleur du bac concerné	Gris foncé	jaune	Contenant libre	Vert sur 98 communes et contenant libre sur 2 communes	Pas de contenant	Sur demande en big-bag
Collecte séparative proposée		✓	✓	✓	✓	✓

- 3.4.2 Fréquence de la collecte

 ORDURES MÉNAGÈRES		 VERRE	 DÉCHETS DE JARDIN	 DÉCHETS ENCOMBRANTS	 AMIANTE / CIMENT
<p>1x par semaine pour 98 communes</p> <p>2x par semaine pour Béthune et Lillers (en partie)</p>	<p>1x tous les 14 jours pour 98 communes</p> <p>1x par semaine pour Béthune et l'hyper centre de Lillers</p>	<p>1x par semaine pour Béthune</p>	<p>1x par semaine pour 100 communes, de mi-avril à mi-novembre</p> <p>1 fois par mois du 01 janvier au 30 mars sur 13 communes</p> <p>Sur RDV toute l'année (30€ le forfait de déplacement et 15€ le m³ collecté)</p>	<p>3x par an sur 13 communes</p> <p>2x par an sur 5 communes</p> <p>Sur appel pour 21 communes (Ressourcerie La Courte Echelle)</p>	<p>Sur appel pour les 100 communes</p>

3.5 Focus sur les déchetteries

Horaires d'ouverture:

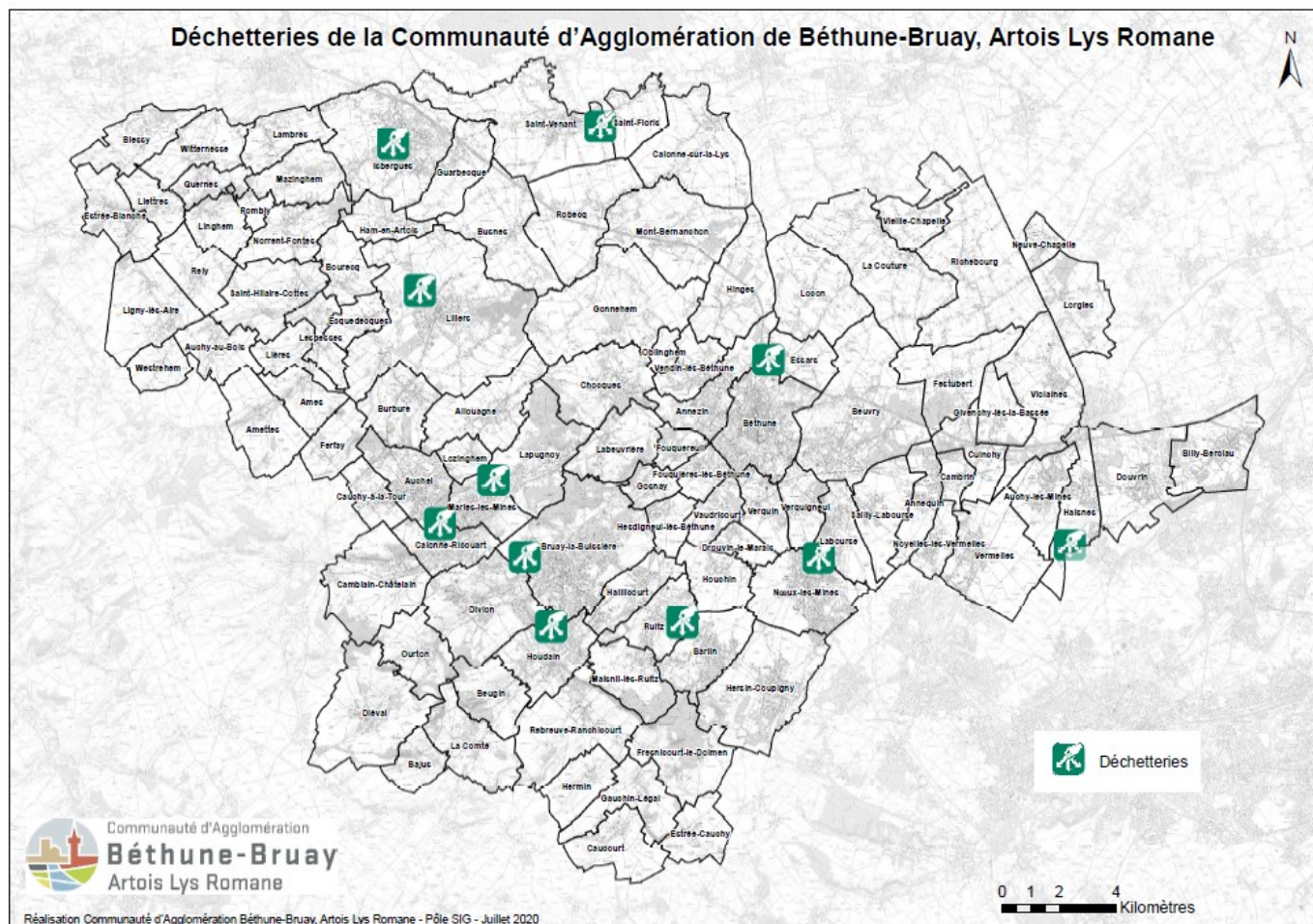
Du mardi au samedi: de 9h20 à 18h

Les dimanches et jours fériés: de 9h20 à 12h

Fermées tous les lundis, le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai

Conditions d'accès:

Accès limité aux véhicules de moins d'1m90 sur les 7 déchetteries (Haisnes-les La Bassée, Béthune, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Marles-les-Mines, Nœux-les-Mines, Ruitz). Concernant la déchetterie de Houdain accès aux professionnels et aux véhicules gros volumes avec reconnaissance de plaque minéralogique.



La déchetterie « gros volumes » à Béthune

Ouverte aux professionnels ayant leur siège social sur le territoire de la collectivité et aux particuliers

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le samedi de 8h30 à 12h30

Fermée les dimanches et jours fériés

Conditions d'accès:

Accès autorisé aux véhicules ayant un PTAC < 12 tonnes

Accès autorisé aux véhicules de plus d'1m90

Apport limité à 12m³ par semaine et par type de déchets

Accès payant selon le type de déchets

Les conditions d'accès des déchetteries :

Afin de résoudre la problématique de gestion d'accès aux déchetteries, des portiques ont été mis en place dans 7 des 11 déchetteries dédiées aux habitants. Pour les professionnels, les services communaux et les usagers disposant d'un véhicule de plus de 1,90m de hauteur l'offre d'accès est complétée par une déchetterie « gros volumes » située à Béthune dont les tarifs sont précisés ci-dessous. La Déchetterie de Houdain permet également d'accueillir les professionnels et les « gros volumes »

Les propositions d'harmonisation et d'amélioration des déchetteries :

- Installer des portiques sur toutes les déchetteries
- Créer une déchetterie « Gros volumes » sur Isbergues
- Création d'un quai de déchargement pour les déchets verts à la déchetterie de Béthune et mise en place de bennes « tampon » à la déchetterie de Ruitz permettant d'augmenter la capacité d'acceptation des déchets

En 2022 les tarifs et les quantités admises pour les professionnels à la Déchetterie « gros volumes » de Béthune et aux déchetteries de Houdain, Lillers, Saint Venant et Isbergues sont les suivants :

En 2022, les tarifs et les quantités admises pour les particuliers disposants d'un véhicule de plus de 1,90m de hauteur sur la déchetterie « gros volumes de Béthune et de la déchetterie de Houdain sont les suivants :

Déchetterie « gros volumes » de Béthune et professionnels sur Houdain, Isbergues, Lillers et Saint Venant	
Produits	Tarifs en € TTC (taux de TVA en vigueur inclus)
Cartons	Gratuit
Papiers	Gratuit
Ferrailles	Gratuit
Batteries	Gratuit
Piles et Accumulateurs	Gratuit
Tubes néon et Lampes fluo-compact	Gratuit
Appareils Electroménagers (D3E)	Gratuit
Huiles noires	Gratuit
Placoplatre	15 € le m ³
Déchets végétaux	15 € le m ³
Bois	15 € le m ³
Tout Venant Incinérable	25 € le m ³
Encombrants	25 € le m ³
Gravats	15 € le m ³
Polystyrène	15 € le m ³
Éléments contenant de l'amiante	Non-acceptés
Pneumatiques	Non-acceptés
Déchets Spéciaux	Non-acceptés

3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

Le plan déchets initié en 2012

Le plan porte sur l'application de **la recommandation R437 de la CNAM** qui se traduit par:

- **l'Interdiction d'effectuer des manœuvres dangereuses** (suppression des marches arrières, collecte mono latérale sur les voies > à 4 mètres; mise en place de points de regroupements...).
- **La protection des salariés** (conteneurisation de tous les foyers, suppression de la collecte des sacs, adaptation des EPI, amélioration des locaux sociaux...)

Optimisation du service

- Mise en place de la collecte C0,5 pour les déchets recyclables (augmentation du volume des bacs recyclables si nécessaire),
- Réorganisation des tournées (optimisation du circuit de collecte, la collecte mono-ripen...),
- Densification des colonnes « verre » (une pour 300 habitants en zone rurale),
- Amélioration du maillage du territoire en déchetteries.

Harmonisation du Service Collecte des déchets verts

En 2022, il a été procédé à l'extension de la conteneurisation de la collecte des déchets verts sur 28 communes du territoire pour une mise en place effective en avril 2022. Les communes concernées sont :

ANNEQUIN, ANNEZIN, AUCHY-LES-MINES, BEUVRY, BILLY-BERCLAU, CAMBRIN, CUINCHY, DOUVRIN, ESSARS, FESTUBERT, GIVENCHY-LES-LA-BASSEE, HAINES LES LA BASSEE, HINGES, LABOURSE, LA COUTURE, LOCON, LORGIES, NEUVE-CHAPELLE, NOEUX-LES-MINES, NOYELLES-LES-VERMELLES, OBLINGHEM, RICHEBOURG, SAILLY-LABOURSE, VERMELLES, VERQUIGNEUL, VIEILLE-CHAPELLE, VIOLAINES, VENDIN-LES-BETHUNE.

Mise en place d'une collecte sur rendez-vous à domicile






L'ensemble des habitants de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane peuvent depuis Avril 2022 faire appel aux services de la CABBLAR pour l'enlèvement de leurs branchages sur rendez-vous et à domicile. Ce service est payant à hauteur de 30 euros le forfait de déplacement et 15 euros le mètre cube de déchets verts.

Chapitre 4

La collecte des déchets : bilan

Déchets collectés et évolution des tonnages (porte à porte + apport volontaire)

Hors professionnels

					
Population desservie	279 346	279 346	279 346	279 346	279 346
Tonnages 2022 ⁽¹⁾	70 230	13 920	10797	36 200	11 508
Moyenne ⁽³⁾ en kg/hab/an 2022	251.40	49.83	38.65	129.59	41.20
Tonnages 2021 ⁽¹⁾	73 603	14 674	10 666	46 958	11 620
Moyenne ⁽³⁾ en kg/hab/an 2021	262.95	52.42	38.10	167.75	41.51
Évolution en % entre 2021 et 2022	-4.58 %	-5.14 %	+1.32 %	-22.91%	-0.96%

⁽¹⁾ Tonnages arrondis

⁽²⁾ Les moyennes 2021 ont été effectuées par rapport à la démographie connue (279 917)

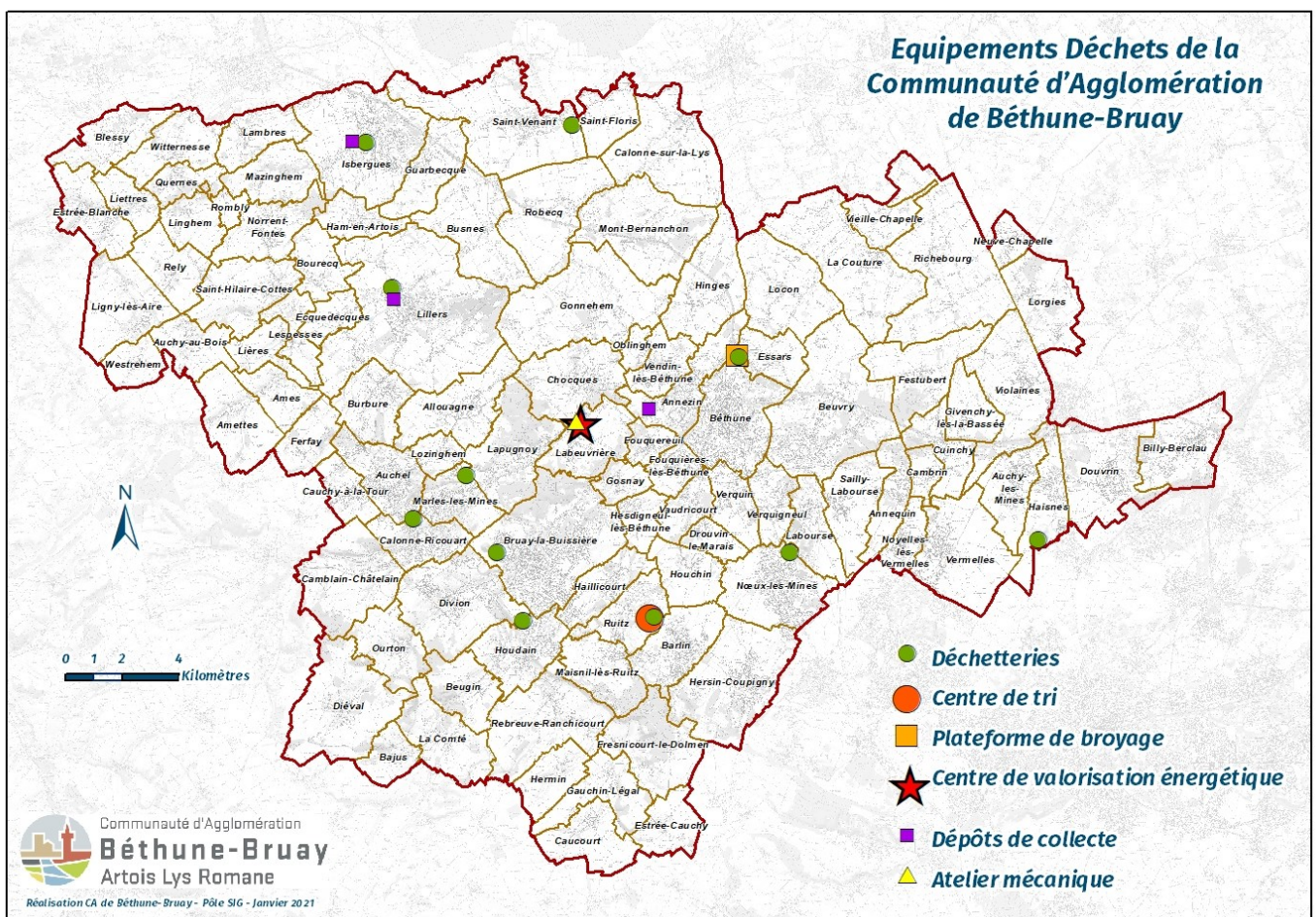
Les données démographiques ont été actualisées pour l'année 2022

⁽³⁾ Les moyennes sont calculées avec les tonnages non arrondis





















Chapitre 5

Le traitement des déchets : organisation






5.1 Localisation des unités de traitement



5.2 Nature des traitements

Type de déchets	Lieu (x) de traitement / stockage	Mode de traitement
 ORDURES MÉNAGÈRES	Centre de Valorisation Energétique (CVE) Labeuvrière	Incinération avec récupération d'énergie
	Centres de Tri Ruitz	Tri Puis filières de recyclage par flux
 DÉCHETS DE JARDIN	Plateforme de broyage Béthune	Plateformes de compostage Graincourt les Havrincourt et Incourt
 FRIGO	Apport en déchetteries	Recyclage Envie 2E Réemploi par la Ressourcerie
 MATÉRIEL ÉLECTRIQUE		
	Déchetteries et colonnes	Valorisation Le Relais
	Apport en déchetteries	Recyclage Ramery (Harnes)
 HUILE MINÉRALE	Apport en déchetterie	Huiles noires: Chimirec Huiles claires: B. Trublin
 HUILE VÉGÉTALE		
	Apport en déchetterie	Recyclage Coenmans
	Apport en déchetterie	Recyclage Eco Mobilier
 PILES	Apport en déchetterie	Recyclage Corépile
 BATTERIES		
	Apport en déchetterie	Valorisation Ramery +La Vie est Belt
	Apport en déchetterie	Valorisation SA Verrier & fils / MRL
 DÉCHETS ENCOMBRANTS	Apport en déchetterie Collecte PAP	Enfouissement CET Hersin Coupigny CET Blaringhem
	Apport en déchetterie	Recyclage Recylum
 TOUT VENANT INCINÉRABLE	Apport en déchetterie	Incinération avec récupération d'énergie – CVE
 MATTRES	Apport en déchetterie	Baudelet à Blaringhem
 PAPIERS / CARTONS	Centre de Tri de Ruitz	Tri Puis filières de valorisation et recyclage

5.2 Nature des traitements (suite)

Type de déchets	Lieu (x) de traitement / stockage	Mode de traitement
 <small>AMIANTE / CIMENT</small>	Apport en déchetterie Transport vers Vanheede	Enfouissement Vanheede
 <small>DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)</small>	Apport en déchetterie	Cadre REP par Eco DDS
 Souches d'arbres	Apport à la plate forme de déchets verts	CMVL (Oudezeele)
 <small>BOUILLES DE GAZ</small>	Apport en déchetterie	Metteurs sur le marché
 <small>EXTINCTEURS</small>	Apport en déchetterie	Oncidis

Chapitre 6

Le traitement des déchets: bilan









Définitions: La valorisation des déchets

On distingue la valorisation énergétique, matière et organique :

- **valorisation énergétique** : exploitation du gisement d'énergie que contiennent les déchets. Cette énergie sert à produire de l'électricité et/ou de la chaleur et/ou de la vapeur;
- **valorisation matière** : utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau ;
- **valorisation organique** : utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

6.1 Tonnages traités et valorisation (tous apports confondus)

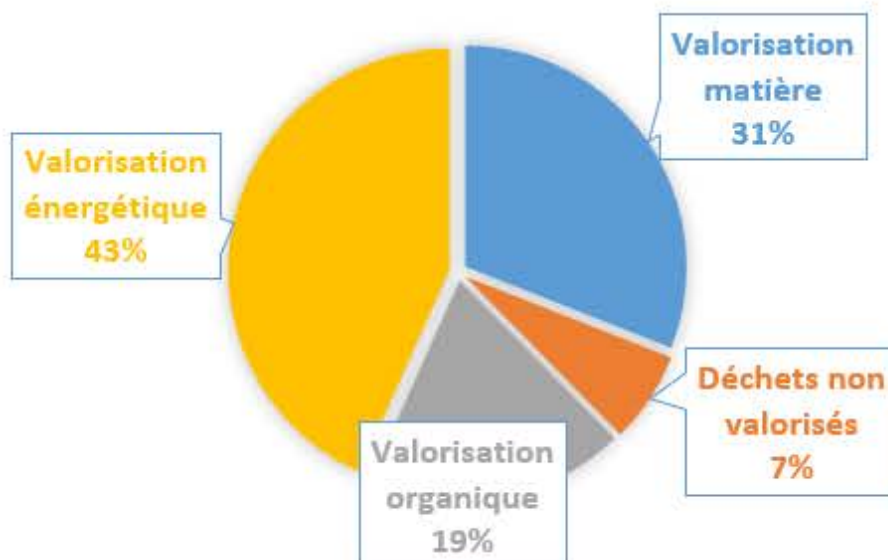
- 6.1.1 Tonnages traités

	Tonnages collectés	Tonnages valorisés	Type de valorisation	Différence
 Ordures Ménagères	2022 : 72 684.00 2021 : 76 057.12 ⁽¹⁾	2022 : 76 027.00 2021 : 79 131.00	énergétique	2022 : Refus de tri en valorisation au CVE (3 343 T)
 Matière	2022 : 13 920.08 2021 : 14 674.60	2022 : 10 226.44 2021 : 11 198.74	matière	2022: Refus de tri + stock (3 343 T + 350.64 T)
 Encombrants ⁽²⁾	2022 : 1 304.66 2021 : 1 846.54	2022 : 0 2021 : 0	Aucun (Enfouissement)	
 Verre	2022 : 10 797.42 2021 : 10 666	2022 : 10 4797.42 2021 : 10 666	matière	
 Déchets de Jardin	2022 : 36 200.89 2021 : 46 958.00	2022 : 366 200.89 2021 : 46 958.00	organique	
 Déchèterie Hors déchets verts et TVI (hors amiante)	2022 : 48 394.39 2021 : 51 960.38 ⁽³⁾	2022 : 38 190.68 2021 : 40 196.39	matière	2022 : Enfouissement Encombrants 10 203.71 tonnes
 Déchèterie TVI	2022 : 6 283.34 2021 : 6 136.51	2022 : 6 283.34 2021 : 6 136.51	énergétique	
 Amiante / Ciment	2022 : 846.10 2021 : 943.38	2022 : 0 2021 : 0	Aucun (Enfouissement)	
TOTAUX	2022 : 190 430.88 2021 : 209 242.53	2022 : 177 725.77 2021 : 194 286.64		

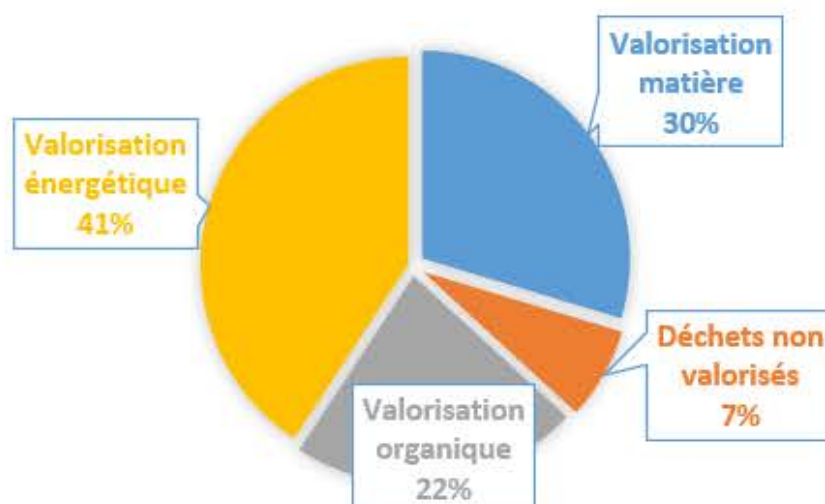
- (1) Les tonnages Ordures Ménagères collectées concernent les tonnages chez les usagers (PAP + AV) et les déchets des communes
(2) Ne concerne que le porte à porte
(3) Tonnage 2021 corrigé, le total a été corrigé en conséquence

- 6.1.2 Taux global de valorisation

TAUX GLOBAL DE VALORISATION 2022



TAUX GLOBAL DE VALORISATION 2021



6.2 Refus de tri et performance

- 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Définition du refus de tri:

Fraction des déchets qui a soit été soustraite au flux (en centre de tri) avant traitement ou qui est récupérée après un traitement inadapté à leur nature. Les déchets sont non conformes au cahier des charges du centre de tri. Ils seront soit incinérés, soit mis en décharge.

Lors des contrôles de bacs de la collecte sélective effectués en 2022 ont été constatés des résultats suivants:

	2022	2022	2021	2021
Qualité du tri	Nbre de tournées contrôlées	Ratio	Nbre de tournées contrôlées	Ratio
Bonne	58	55%	112	64 %
Moyenne (barquettes, polystyrène)	36	34%	40	23 %
Mauvaise (Ordures ménagères, déchets souillés...)	12	11%	22	13 %

En 2022, 13 920.08 tonnes de déchets ont été collectées pour être apportées dans les Centres de Tri.

3 343 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri, soit 24.01 %

En 2021, 14 674.60 tonnes de déchets ont été collectées pour être apportées dans les Centres de Tri.

3 073.88 tonnes ont fait l'objet d'un refus de tri, soit 20.94 %

L'écart entre le refus de tri et la différence Tonnage collecté - Tonnage valorisé correspond au stock du centre de tri.

- 6.2.2 Performance énergétique du Centre de Valorisation Energétique (CVE)

Formule de Calcul

L'évaluation de la performance énergétique de l'installation est réalisée selon la formule définie par le Bulletin Officiel de Douanes n°6813 du 31 mars 2009, à savoir :

$$Pe = [(2.6 \times Ee.p + 1.1 \times Eth.p) - (2, \text{cnad } 6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / (2.3 \times T) \times 1.089$$

Où :

- Pe** représente la performance énergétique de l'installation ;
 - Ee.p** représente l'électricité produite par l'installation (Mwh/an) ;
 - Eth.p** représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;
 - Eth.a** représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;
 - Ec.a** représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;
 - Ee.a** étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (Mwh/an) ;
 - 2.3** étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t ;
 - **T** représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année ;
- 1.089 : facteur de correction climatique ajouté par décret 2017 et changement de l'objectif à atteindre (passage de 60 à 65 %).**

Critères Retenus

A partir des caractéristiques techniques de l'installation, les critères suivants ont été retenus pour le calcul de la performance énergétique :

- Ee.p** : l'électricité produite par le GTA ;
- Eth.p** : la chaleur produite pour :
 - o Fourniture de vapeur surchauffée à CRODA
 - o Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°2 (1,5t/h) ;
 - o Alimentation réchauffeur d'air de combustion four n°3 (2,0t/h) ;
- Eth.a** : sans objet sur le CVE ;
- Ec.a** : l'achat d'énergie thermique (Gaz) pour les brûleurs ;
- Ee.a** : l'achat d'énergie électrique pour l'installation ;

Par ailleurs, les données utilisées pour le calcul de la chaleur produite se trouvent ci-dessous.

	Fourniture CRODA	Réchauffeur d'air
Enthalpie de la Vapeur	2 805,50 kJ/kg	2 805,50 kJ/kg
Enthalpie des condensats	250,91 kJ/kg	250,91 kJ/kg
Enthalpie « retenue »	2 554,59 kJ/kg	2 554,59 kJ/kg

Résultats

Les résultats du calcul de la performance énergétique sont les suivants :

	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage traité	t	85 727	83 831	88 132	89 878	85 628
FQT1 Bâche alimentaire (soutirage)	MWh	1 804	1 453	17 136	17 861	15 535
FQT2: Bâche alimentaire	MWh	16 647	17 409	1 933	1 466	2 373
FQT3: Réchauffeur d'air L2	MWh	4 264	4 259	4 271	2 818	3 645
FQT4: Réchauffeur d'air L3	MWh		7 559	6 854	7 158	6 964
FQT5: Vapeur CRODA	MWh	34 879	39 074	38 578	43 022	40 570
FQT6: GMSV	MWh	2 782	2 614	2 631	2 659	2 473
FQT7: Brut GTA: production électrique	MWh	20 269	21 720	20	21 785	19 324
FQT8 BP4	MWh	2 965	1 188	845	3 526	2 329
Ee.a: énergie électrique externe	MWh	1 110	840	3 669	743	889
Eth.a: énergie thermique externe	MWh	0	0	890		
Ec.a: énergie combustible externe	MWh	2 615	2 074	2 427	2 772	2 811
Pe: performance énergétique	%	69,79	72,03	70,93	72,84%	75,41%

En 2022, la performance énergétique de l'installation est de 75.41% . Ce résultat s'explique par :

- Une baisse du tonnage réceptionné
- La mise en service du Réseau de Chauffage Urbain de Béthune

Chapitre 7

Impact environnemental et sanitaire

Consommations de carburant des véhicules de collecte et de transport des déchets en 2022

	Nbre camions	Kms parcourus	Volume gazole en litres
Collecte des déchets en PAP	62	1 215 546	769 097
Transport déchets déchetteries et verre en AV	16	527 970	225 312
TOTAL	78	1 743 516	994 409

En 2022, la distance moyenne parcourue a été de:

- 19 605 kms /camion pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) - 20 089 kms en 2021
- 32 998 kms/camion pour les camions de transport des déchets issus des déchetteries et des Points d'Apport Volontaire - 37 170 km en 2021

La consommation moyenne des véhicules en 2022 a été de :

- 63.27 litres/100 kms pour les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) de collecte (64.26 L/100 en 2021)
- 42.68 litres/100 kms pour les camions de transport des déchets issus des déchetteries et PAV (42.01L/100 en 2021)

Emissions de CO2 liées à la collecte

	Volume carburant en litres	Type carburant	Emissions CO2 en TéquCO2*/an
Collecte des déchets en porte à porte	2022 : 769 097	- Gazole B30 (avec 30% diester pour la cuve située au Centre technique d'Annezin).	2022 : 2 043
	2021 : 799 215	- B100 « utile de friture » pour 4 BOM - Gazole blanc pour l'antenne d'Isbergues	2021 : 2 280
Transport déchets déchetteries et PAV	2022 : 225 312	Gazole B30 (avec 30% diester) Pour les véhicules effectuant le plein au CT d'Annezin	2022 : 595
	2021 : 265 471	- Gazole blanc pour l'antenne d'Isbergues	2021 : 772
TOTAL 2022	994 409		2 638
TOTAL 2021	1 064 686		3 053

**En 2022, la régie de collecte des déchets a émis 2 638 TéquCO2*.
(3 053 TéquCO2 en 2020)**

* TéquCO2 est l'unité correspondant à 1 tonne équivalent CO2 : 1 TeqCO2 représente un ensemble de gaz à effet de serre ayant le même effet sur le climat qu'une tonne de dioxyde de carbone.

Chapitre 8

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire

Le service Collecte des déchets:

En 2022, le service "Collecte des déchets" est composé de 2 responsables et 5 agents administratifs.

Pour la collecte en porte à porte des Ordures Ménagères et la collecte sélective :

- 7 chefs d'équipes
- 195 chauffeurs et ripeurs.
- 4 agents dans l'équipe de lavage,
- 4 agents attachés à la maintenance des bacs

Pour la collecte des déchets verts, l'effectif se compose de 50 agents, dont 15 titulaires et 35 saisonniers.

L'équipe des ambassadeurs du tri est composée d'une coordonnatrice et de 6 ambassadeurs.

Pour les déchetteries et autres services :

- 1 responsable
- 2 chefs d'équipes
- 1 agent dédié au rendez vous de la collecte de l'amiante
- 34 agents de déchetteries,
- 13 chauffeurs de bennes provenant des déchetteries et de la collecte des conteneurs à verre,
- 1 conducteur d'engins à la plateforme de déchets verts,
- 3 agents dédiés au nettoyage des abords des conteneurs à verre

Pour l'entretien des véhicules :

- 1 responsable du garage mécanique
- 1 adjoint au chef d'atelier
- 8 mécaniciens
- 1 apprenti mécanicien
- 1 magasinier
- 1 pompiste
- 1 agent d'entretien

Le service collecte des déchets compte donc 292 agents titulaires et 35 saisonniers

Le service Prévention des Déchets est composé de 6 personnes :

- 1 responsable
- 1 chargée de mission (économie circulaire)
- 1 coordonnatrice,
- 3 médiateurs.

Une équipe de 15 guides composteurs bénévoles actifs vient en soutien des médiateurs pour les actions de sensibilisation du grand public ou les distributions de composteurs individuels. Par ailleurs, des animatrices Environnement réalisent les animations relatives à la prévention et à la valorisation des déchets auprès des scolaires.

8.2 Indicateurs liés aux accidents sur les installations

- 8.2.1 Taux de fréquence des accidents de travail

Définition du taux de fréquence (TF)= (nb d'accidents avec arrêt / heures travaillées) x 1 000 000

Le taux de fréquence est donc égal au nombre d'accidents par million d'heures travaillées

En 2022, il y a eu **16 accidents de travail** qui ont fait l'objet d'un arrêt de travail, ce qui représente **896 journées de travail** pour la collectivité.

En 2021, il y a eu **21 accidents de travail** qui ont fait l'objet d'un arrêt de travail, ce qui représente **1 157 journées de travail** pour la collectivité.

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt est donc, en 2022, de 36 (pour rappel il était de 43 en 2021)



- 8.2.2 Taux de gravité des accidents avec arrêt

Définition du taux de gravité (TG) = (nb de journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Le taux de gravité est donc égal au nombre de journées d'absences par millier d'heures travaillées.

En 2022, le taux de gravité s'est élevé à 2 (pour rappel il était de 2.37 en 2021)

Chapitre 9

La concertation et la gouvernance

9.1 Description des moyens d'information et de concertation

Les commissions

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux :**

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission consultative des services publics locaux exploités en régie dotée de l'autonomie financière ou dans le cadre d'une convention de gestion déléguée.

Cette commission est présidée par le Président, ou son représentant, et comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations d'utilisateurs des services concernés.

Les membres examinent une fois par an les rapports et documents suivants :

- rapport annuel du délégataire de service public,
- rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères et de prévention des déchets ménagers
- bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission consultative des Services Publics Locaux a eu lieu le **09 juin 2022**

Les visites d'installations

Chaque année, le service Ambassadeurs du Tri organise des visites du Centre de Tri et de la déchetterie de Ruitz pour des groupes sur demande.

Cette visite est offerte, dans le cadre du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement, aux classes de CE2 et aux collèges participant au programme Eco Collège du territoire. En 2022, 28 classes (soit environ 636 élèves) ont pu profiter de ces visites après une première sensibilisation des élèves en classe grâce à l'intervention d'une animatrice.

La sensibilisation au tri

Les usagers, notamment les particuliers et résidents en habitat collectif, du service sont sensibilisés par le service « ambassadeurs du tri » par différentes actions :

- le contrôle des bacs recyclables avant la collecte
- Le traitement des refus de tri effectué par les équipes de collecte

Concernant la 1ère action, 27 385 bacs ont été contrôlés en 2022 par les agents. Le taux d'erreurs graves est de 4% et de 5 % pour les erreurs dites légères . 56 % des usagers ont été sensibilisés par les ambassadeurs du tri pour rectifier le geste de tri.

En 2022, 1614 refus de tri ont été relevés par les équipes de collecte. 43% des refus de tri ont été traités c'est-à-dire que l'utilisateur a été sensibilisé par un ambassadeur du tri pour un rappel des consignes de tri. Les équipes de collecte sont informées de la suite donnée en retour. Les usagers ne sont pas les seuls maillons de la chaîne du tri. Les agents de collecte (chauffeurs et ripeurs) bénéficient d'une sensibilisation au tri par 2 actions complémentaires : le contrôle des bennes au vidage au centre de tri et un accompagnement sur le terrain avec au préalable un rappel des consignes tri et la nécessité de vérifier la qualité du tri. 22 contrôles au centre de tri de Ruitz ont été réalisés en 2022, ce qui a permis de sensibiliser l'ensemble des chauffeurs et ripeurs. Par ailleurs, les ambassadeurs du tri ont accompagné chaque équipe de collecte collectant des déchets recyclables de 1 à 2 heures pour expliciter les consignes de tri sur le terrain sur des cas concrets.

100 % AGGLO

Edité chaque mois à près de 120 000 exemplaires, en 2022, 100 % AGGLO a tenu les usagers informés des événements, des projets et des actions de la collectivité.

Seconde main : où déposer les biens dont je n'ai plus besoin ?



Que ce soit pour débarrasser les placards, faire un acte citoyen, écologique ou solidaire, aujourd'hui, la seconde main a la part belle, notamment dans l'univers du textile ou de la technologie. Plusieurs solutions :

Les associations caritatives locales telles que les ressourceries (À la courte échelle à Béthune et Boureac), L'ours de vie à Lillers, le magasin gratuit La Farbaillis à Ferfay, La Vieillesse de Verquin, Emmaüs ou Le secours populaire, récupèrent, trient et revendent vos dons aux profits des plus démunis, tout en permettant la réinsertion professionnelle d'une partie de leurs employés.

Les déchetteries de l'agglomération permettent la valorisation de nombreux objets comme les vêtements, sacs et chaussures déposés en contenants consacrés ou encore les pneus de vélo usagés. Déposés dans le bac estampillé "La Vie est Belle", les pneus sont transformés en ceintures par des entreprises d'insertion.

Les friperies, les dépôts ventes, les sites de revente entre particuliers sont aussi une alternative pour tirer un bénéfice de la revente de vos biens. Sans oublier que la période estivale annonce aussi le retour des vide greniers et braderies. Réfléchissez à deux fois avant de jeter il existe plein d'autres solutions !

Comment devenir exposant au salon du réemploi ?



Vous savez réinventer plutôt que jeter ? Votre activité participe à la réduction des consommations de ressources et des déchets ? Vous êtes un professionnel du réemploi, de la réparation ou de la réutilisation et vous souhaitez exposer vos réalisations et sensibiliser le grand public ? Nous avons besoin de votre savoir-faire pour passer le message, les 19 et 20 novembre prochains. Participez au 7^e salon du réemploi et de la réparation organisé par l'agglomération à Annequin.

Chaque année, cet événement rassemble de nombreuses personnes soucieuses d'agir en faveur de l'environnement. Que vous soyez artiste réhabilitant des objets, restaurateur de mobilier, réparateur d'équipements électriques et électroniques ou informatique, condonier, couturier, luthier... Joignez-vous à nous pour apporter aux visiteurs des solutions à mettre en œuvre pour réduire leurs déchets et allonger la durée de vie de leurs biens d'équipement !

Le bulletin d'inscription est disponible auprès du service Prévention déchets par mail :
prevention.dechets@bethunebruy.fr



Salon du réemploi et de la réparation les 19 et 20 novembre

L'une des ambitions de l'agglomération est de développer l'économie circulaire. Offrir une deuxième vie à vos objets, c'est l'objectif du septième salon du réemploi et de la réparation qui prendra ses quartiers les 19 et 20 novembre dans la salle des sports d'Annequin. Organisé par la Communauté d'agglomération, cet événement éco-responsable s'inscrit dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets.

Des possibilités infinies
Relooking de meubles, détournement d'objets, conception de meubles en carton ou en palettes... On n'imagine pas l'étendue des possibilités en matière de réemploi et de réparation. Artisans, artistes et associations rivalisent d'ingéniosité pour faire revivre les machines en panne, les vieux vélos, les objets anciens et ainsi les détourner de la poubelle. Apportez votre petit appareil électroménager au réparé, découvrez la bricolique de Neveux-Les-Mines, partagez la passion du luthier et apprenez à réparer votre vélo.

Le textile à l'honneur
Cette année, la Semaine européenne de la réduction des déchets s'articule autour de la thématique du textile. Le salon du réemploi accueillera plusieurs couturières et artisans. Ils utiliseront de vieux trous ou des textiles qui allaient être jetés pour concevoir de magnifiques créations et/ou créer des objets pratiques et écologiques (lingettes démaquillantes réutilisables, tawashi...).
Les enfants à l'honneur
Pour la première fois, un « ateliers des Lutins » sera dédié aux enfants, qui pourront fabriquer des objets ou des petits cadeaux 100 % récupé à partir de tissus, bidons, bâches publicitaires... (la liste est loin d'être exhaustive). Ces ateliers gratuits auront lieu toutes les heures.

Informations et renseignements :
animations.environnement@bethunebruy.fr
Entrée gratuite au salon.
Samedi 19 novembre : 14 h - 19 h
Dimanche 20 novembre : 10 h - 18 h
Programme complet : bethunebruy.fr ou en flashant le QR code.

RETOUR EN IMAGES



2# Collecte de déchets verts : un bac pour tous. Comme cela avait été le cas en 2020 pour le nord de l'agglomération, la distribution de bacs pour la collecte des déchets verts est en cours dans 28 communes de l'est du territoire. D'ici le mois d'avril tout sera livré.



Si vous adhérez à réduire vos déchets et votre impact environnemental, 2 700 composteurs subventionnés par la Communauté d'agglomération ont déjà été distribués depuis le début de l'année 2022. Vous n'avez pas encore le vôtre ? Réservez le dès à présent sur le nouveau service en ligne sur demarches.bethunebruy.fr en quelques clics. 24 h / 24, ou en scannant le QR Code ci-dessous. Vous pourrez choisir entre plusieurs rendez-vous pour venir le retirer. Il est possible de commander jusqu'à deux composteurs. Grâce à la participation financière de l'agglomération, deux modèles, de fabrication française, sont proposés à prix réduits : l'un de 365 litres au prix de 17 euros, l'autre de 800 litres au prix de 30 euros.

Les composteurs sont à retirer au site de démonstration du compostage situé à côté de la déchetterie de Béthune, rue du Rabat.
Retrouvez toutes les informations concernant le compostage et les autres solutions de prévention et de réduction des déchets sur : bethunebruy.fr/dechets
Scannez ce QR code pour réserver votre composteur !



4# Nos camions de collecte sur France 5 et TF1. Pour illustrer des sujets sur les énergies vertes, nos camions de collecte carburant à l'huile de friture végétale (B100) ont joué les figurants pour l'émission C'Jamy de France 5 et le journal télévisé de TF1.



Distribution de composteurs

Les professionnels distributeurs de composteurs auront lieu :

- Au site de démonstration du compostage, rue du Rabat à Béthune, de 9h30 à 12h30, les samedis 22 janvier, 19 février et 26 mars, ainsi que le mercredi 9 mars
- À l'atelier communautaire, rue de la Haye à Lillers, le mardi 2 février de 9h30 à 12h30.

À cette occasion, vous pourrez obtenir des informations sur le compostage. Pour acheter un composteur, celui-ci doit obligatoirement être réservé au préalable auprès du service Prévention déchets (prevention.dechets@bethunebruy.fr).

Devenez guide composteur

Votre savoir-être de partager vos connaissances en matière de compostage et de conseiller d'autres habitants. La prochaine formation de guides composteurs débutera aux lillers les 1^{er} et 15 mars 2022. Inscrivez-vous dès maintenant : prevention.dechets@bethunebruy.fr

Modernisation des déchetteries de Ruitz et Béthune



De février à mai 2022, l'agglomération a entrepris d'importants travaux de rénovation dans deux de ses deux déchetteries. Elle continue ainsi son plan de modernisation des équipements de collecte et de traitement des déchets. Bilan de fin de chantiers à Béthune et à Ruitz.

« de recyclage, « de valorisation, « d'élimination »
La Communauté d'agglomération met en œuvre son « plan déchetteries » priorisant à la fois la modernisation de ses équipements et l'optimisation de son service de proximité. Si l'un des buts est d'améliorer le confort et la sécurité des usagers, la collectivité fait surtout évoluer ses équipements pour répondre aux exigences réglementaires et au enjeux de l'économie circulaire (limiter la consommation et le gaspillage des ressources ainsi que la production des déchets).

Un service de collecte en déchetterie optimisé
Après deux mois de travaux et une courte fermeture au public, les déchetteries de Ruitz et de Béthune ont été officiellement rouvertes. À Ruitz, l'entrée du site a été dissociée de l'entrée du centre de tri, évitant désormais le croisement des camions et des véhicules de particuliers. La circulation y est plus fluide et plus sûre.

Sur les deux sites, les capacités de triage ont été étendues et sécurisées. Un total de 50 m³ sont réservés aux huiles, piles, et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) à être triés dans des bacs dédiés. Pour éviter que les équipements ne soient jetés, des espaces spécialement dédiés ont été aménagés. À Ruitz, 170 m³ peuvent accueillir 8 tonnes de déchets. À Béthune, une zone de dépôt pour les déchets verts de 180 m³ permet d'assurer une traction rapide vers la plateforme de broyage soignée de 100 tonnes de déchets pour les autres besoins. Enfin, les systèmes de récupération et de traitement des eaux des deux sites ont été mis aux normes.

Coût total de ces opérations : près de 580 000 €. Lors de sa visite de chantier, le 22 mars, le Président, Olivier Descazans a annoncé la réalisation de travaux similaires sur les déchetteries de Neveux-Les-Mines et de Calonne-Ricouart. Nous reviendrons sur ces projets dans un prochain numéro.

59 431 tonnes de déchets (hors déchets verts) collectées dans les 12 déchetteries nord
4 726 tonnes à Ruitz et **8 800** tonnes à Béthune

Plus de **12 000** tonnes de déchets compactés ont été effectués dans 12 déchetteries



Plus d'informations : (T) 03 21 57 08 78 ou sur www.bethunebruy.fr
www.bethunebruy.fr/les-dechetteries

2022 CALENDRIER COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES		
01 JANVIER 2022	02 FÉVRIER 2022	03 MARS 2022
04 AVRIL 2022	05 MAI 2022	06 JUIN 2022
07 JUILLET 2022	08 AOÛT 2022	09 SEPTEMBRE 2022
10 OCTOBRE 2022	11 NOVEMBRE 2022	12 DÉCEMBRE 2022

Seulement rigueur - Semaines pointes



Par la Mutuelle nationale territoriale (MNT) le prix 'Santé mieux-être au travail' de la fonction publique territoriale dans la catégorie 'santé au travail et pratiques innovantes', récompensant sa gestion des déchets amiantés.

9.2 Suivi des demandes et des réclamations

Types de réclamations	Nombre de demandes de renseignements et de réclamations reçues
Non collecte des déchets Demande de renseignements divers (jours de collecte, Enlèvement d'amiante, déchetteries, etc..) Demande de bacs roulants	2022 : 18 000 appels (y compris la conteneurisation de la collecte des déchets verts) 2021 : 14 856 + 642 appels suite au démarrage de la mise en place des bacs roulants pour la collecte des déchets verts

Les données 2022 et 2021 ont été collectées sur une base reprenant tous les appels réceptionnés au centre technique de collecte d'Annezin.

Partie 2

Les indicateurs économiques et financiers

De quoi parle-t-on?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc...), ce qui a conduit à des augmentations des coûts, ou tout au moins à une approche économique de la gestion du service public de prévention et des gestion des déchets plus complexe.






Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Chapitre 10





Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets




10.1 Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

					
Fréquence	C 1 pour 98 communes C 2 pour Béthune et Lillers (en partie)	1x tous les 14 jours pour 98 communes . 1x par semaine pour Béthune et l'hyper centre de Lillers	1x par semaine pour 100 communes, de mi-avril à mi-novembre 1 fois par mois du 01 janvier au 30 mars sur 13 communes Sur RDV toute l'année (30€ le forfait de déplacement et 15€ le m3 collecté)	C1 pour Béthune	----
Collecte et contenants	PAP et apport volontaire 99 communes en bacs roulants. Béthune et l'hyper centre ville restent en sacs	PAP et apport volontaire 99 communes en bacs roulants. Béthune et l'hyper centre ville restent en sacs	Bacs roulants pour 98 communes PAP en contenant libre pour 2 communes 1m ³ maxi/semaine	842 PAV en colonne Contenant libre pour la collecte en porte à porte sur Béthune	12 déchetteries
Transport	Régie + marché de prestation pour l'apport volontaire	Régie + marché de prestation pour l'apport volontaire	Régie	Régie	Régie
Traitement	Valorisation énergétique	Tri	Broyage et valorisation matière (compost)	Valorisation matière, recyclage	Divers traitements Valorisation matière, et différentes filières de recyclage

**POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE
RESTITUTION (ménagers et non ménagers, porte à porte et apport volontaire)**

				
Population Desservie (*)	279 346	279 346	279 346	279 346
Tonnage	2022 : 72 684.00 2021 : 76 057.12 (y compris les communes)	2022 : 13 920.08 2021 : 14 674.60	2022 : 25 469.40 2021 : 31 896 (Hors déchetteries)	2022 : 10 797.42 2021 : 10 666
Kg/habitant Agglomération (*)	2022 : 260.19 2021 : 271.71	2022 : 49.83 2021 : 52.42	2022 : 91.18 2021 : 113.95	2022 : 38.65 2021 : 38.10

				Tous flux
Population desservie	50 056	279 346	279 346	279 346
Tonnage	2022 : 1 304.66 2021 : 1 846.54	2022 : 65 409.22 2021 : 73 158,89 ⁽¹⁾	2022 : 846.10 2021 : 943	2022 : 190 430.88 2021 : 209 242,15
Kg/habitant agglomération	2022 : 26.06 2021 : 37.11	2022 : 234.15 2021 : 261.36 ⁽²⁾	2022 : 3.03 2021 : 3.37	2022 : 681.70 2021 : 747.51 ⁽²⁾

Les données démographiques ont été actualisées pour l'année 2022

Les rations / habitant 2021 ont été effectuées par rapport à la démographie connue.

⁽¹⁾ Donnée 2021 corrigée

⁽²⁾ les moyennes 2021 ont été corrigées

Chapitre 11

Budget, coût du service et financement

11.1 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service de collecte des ménagers et assimilées en porte à porte et apport volontaire

Personnels		Dépenses 2022	Dépenses 2021
	Salaires	12 066 367,01 €	11 563 846,44 €
	Vêtements de travail	134 541,46 €	104 022,41 €
	Médecine de travail	Inclus dans les salaires	37 844,96 €
	Formation	39 492,00 €	14 988,00 €
	Sous Total	12 240 400,47 €	11 720 701,81 €
Pré-collecte			
	gestion des bacs	812 439,96 €	719 103,93 €
	Acquisition compos- teurs	238 120,08 €	63 687,00 €
	Guide du tri + Commu- nication ⁽¹⁾	51 755,00 €	11 258,00 €
Véhicules			
	Carburants	1 453 599,06 €	1 155 934,78 €
	Assurances	77 814,18 €	66 354,00 €
	Taxes	8 694,13 €	178,00 €
	Travaux et pièces	795 320,80 €	949 472,00 €
	Atelier mécanique (y compris salaires)	582 158,00 €	543 445,70 €
	Location Camions, VL et VU	88 039,00 €	52 577,00 €
	Amortissements ⁽²⁾	1 092 570,00 €	1 052 950,00 €
	Sous Total	4 098 195,17 €	3 820 911,48 €
Frais généraux			
	Téléphone	19 000,00 €	19 270,14 €
	Electricité et chauffage	118 542,00 €	118 141,00 €
	Eau	22 955,00 €	4 997,00 €
	Assurances bâtiments etc.)	24 334,25 €	8 687,69 €
	Entretien Bâtiments et VL (patrimoine et moyens généraux)	53 480,00 €	55 318,00 €
	Espaces extérieurs	10 869,00 €	6 650,00 €
	Etude	0,00 €	27 877,03 €
	Amortissements divers	25 407,00 €	31 379,00 €
	Divers	37 996,00 €	24 863,00 €
	Sous Total	312 583,25 €	297 182,86 €
	coût de collecte des PAV	228 864,65 €	193 687,00 €
	Dépenses Collecte	17 982 358,58 €	16 826 532,07 €

⁽¹⁾ Donnée ajoutée pour 2021

⁽²⁾ Donnée corrigée pour 2021

Les totaux ont été corrigés en conséquence

11.2 Le montant annuel TTC global des dépenses liées au traitement des déchets ménagers et assimilés

	Dépenses 2022	Dépenses 2021
CVE (tous apports PAP et AV)	7 419 527,00 €	7 220 761,00 €
Centre de Tri	2 605 879,55 €	2 843 128,00 €
Centre de stockage	171 899,39 €	227 046,87 €
Déchets verts	993 845,03 €	1 114 905,97 €
Broyage de déchets verts	145 441,65 €	168 562,68 €
TGAP CVE	1 110 324,00 €	972 977,00 €
Taxe foncière	88 435,00 €	86 720,00 €
TOTAL Traitement	12 535 351,62 €	12 634 101,51 €

11.3 Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement des déchetteries et des collectes en apport volontaire (verre)

	Personnels	Dépenses 2022	Dépenses 2021
	Salaires	3 147 780,75 €	2 935 993,73 €
	Vêtements de travail	31 506,54 €	24 130,59 €
	Médecine de travail	Inclus dans les salaires	5 616,00 €
	Sous Total	3 179 287,29 €	2 965 740,32 €
Camions et engins			
	Carburants	327 181,02 €	361 492,92 €
	Assurances	26 674,72 €	21 145,00 €
	Taxes	2 383,87 €	0,00 €
	Location VL, VU et camions	44 556,00 €	84 483,20 €
	Travaux et pièces	305 574,20 €	286 065,85 €
	Atelier mécanique (y compris salaires)	159 623,87 €	149 009,30 €
	Amortissements camions et grosses réparations	151 771,00 €	156 518,00 €
	Amortissements aménagement et matériels déchetteries	137 406,00 €	128 930,00 €
	Amortissement chargeuse	19 350,00 €	19 350,00 €
	Amortissement PAV	86 322,00 €	86 300,00 €
	Sous Total	1 260 842,68 €	1 293 294,28 €
Frais généraux			
	Téléphone	15 000,00 €	15 000,00 €
	Electricité, eau	40 898,40 €	38 407,20 €
	Assurances bâtiments etc.)	4 797,37 €	1 489,81 €
	Maintenance et Espaces verts	113 035,20 €	91 065,60 €
	Gardiennage	86 648,00 €	105 094,00 €
	Entretien Bâtiments et VL (patrimoine et moyens généraux) + divers	29 773,20 €	27 604,41 €
	Big Bag	23 724,00 €	29 869,20 €
	Entretien Bâtiments et réseaux	62 430,20 €	30 283,20 €
	Divers	6 324,00 €	3 078,00 €
	Sondes pour les PAV	40 068,00 €	30 348,00 €
	Formation	6 889,56 €	14 811,00 €
	Etudes	0,00 €	16 208,97 €
	Sous Total	429 587,93 €	403 259,39 €
TRAITEMENT			
	Centre de stockage	1 344 420,42 €	1 449 937,95 €
	Autres traitements	719 098,26 €	812 327,44 €
	Déchets verts (broyage + traitement)	480 036,58 €	606 082,42 €
	Sous Total	2 543 555,26 €	2 868 347,80 €
DEPENSES DECHETTERIES		7 413 273,16 €	7 530 641,79 €

11.4 Les recettes

	Recettes 2022	Recettes 2021
Papiers	550 114,36 €	448 501,04 €
Cartons	422 331,69 €	472 054,44 €
Plastiques	763 628,17 €	400 867,67 €
Acier	90 259,64 €	107 404,00 €
Alu	54 724,66 €	33 209,00 €
Verre	282 716,03 €	227 675,00 €
Tetra	1 087,00 €	1 305,00 €
Ferraille	368 692,38 €	421 764,00 €
Huiles blanches	3 832,50 €	3 819,00 €
Batteries	6 629,94 €	12 712,00 €
Bacs usagés	18 362,13 €	5 522,00 €
Sous Total	2 562 378,50 €	2 134 833,15 €
 		
CITEO (recyclage et verre)	3 380 127,00 €	3 641 533,00 €
CITEO « papier »	260 510,00 €	341 642,00 €
CITEO incinération	61 214,00 €	76 401,00 €
EcoDDS	22 019,86 €	21 886,00 €
EcoMobilier ⁽¹⁾	129 867,13 €	130 410,00 €
Ecosysteme	133 551,92 €	152 677,00 €
Soutien textile + piles	0,00 €	22 526,00 €
Sous Total	3 987 289,91 €	4 387 075,00 €
 		
Accès déchetterie "Gros Volumes" + Déchetterie de Houdain	156 355,00 €	161 522,00 €
Recettes Amiante	55 740,00 €	61 920,00 €
CVE Redevances	0	0
Redevances Spéciale	1 707 250,08 €	1 607 784,00 €
Remboursement assurances	12 553,93 €	24 333,00 €
Vente de composteurs	62 139,00 €	20 679,00 €
Sous Total	1 994 038,01 €	1 876 238,00 €
 		
	8 543 706,42 €	8 398 146,15 €

⁽¹⁾ Donnée estimée pour 2022 car l'éco-organisme n'a pas encore validé le second semestre 2022

Chapitre 12

Structure du coût

Coût aidé du Service Collecte et Traitement des Déchets ménagers et assimilés

TOTAL DES DEPENSES EN 2022	37 930 983 €
TOTAL DES RECETTES EN 2022	8 543 706 €
COÛT NET	29 387 276 €

Soit **104.99 € par habitant** pour l'année 2022

et

154.32 € la tonne de déchets ménagers et assimilés prise en charge par la Communauté d'Agglomération

TOTAL DES DEPENSES EN 2021	36 991 275 €
TOTAL DES RECETTES EN 2021	8 398 146 €
COÛT NET	28 593 129 €

Soit **102.15 € par habitant** pour l'année 2021

et

136.65 € la tonne de déchets ménagers et assimilés prise en charge par la Communauté d'Agglomération

Données 2021 actualisées en fonction des corrections effectuées précédemment